

## Partenariats

La famille et/ou le représentant légal sont partenaires de soins.

Avec leur accord, l'hôpital de jour travaille aussi en collaboration avec les partenaires suivants : Etablissements médico-sociaux (CMPP IME, CAMSP, SESSAD, ITEP), éducation nationale, ETADA, MDA, PEDIATRIE , associations de parents...

Les hôpitaux de jour du Pôle Santé Mentale Enfants et Adolescents dépendent du Centre Hospitalier de l'estran situé à Pontorson.



## Nous contacter

Hôpital de jour enfants de Saint Hilaire  
Place Bretagne  
50600 SAINT HILAIRE DU HARCOUET  
Téléphone : 02 33 49 35 70  
[hj.enfants.sthilaire@ch-estran.fr](mailto:hj.enfants.sthilaire@ch-estran.fr)

Hôpital de jour enfants d'Avranches  
22 rue Eugène Béchét  
50300 AVRANCHES  
Téléphone : 02 33 58 18 92  
[hj.enfants.avranches@ch-estran.fr](mailto:hj.enfants.avranches@ch-estran.fr)

Hôpital de jour de Donville les Bains  
4 rue du Champ de course  
50350 DONVILLE les BAINS  
Téléphone : 02 33 50 84 94  
[hj.enfants.donville@ch-estran.fr](mailto:hj.enfants.donville@ch-estran.fr)

## Horaires d'ouverture

9h00 à 16h30 du lundi au vendredi

## Périodes de fermeture

1 semaine sur chaque période de petites vacances scolaires et 2 semaines sur les congés d'été.

[www.ch-estran.fr](http://www.ch-estran.fr)

# Hôpital De Jour Enfant



Hôpital de jour enfant  
AVRANCHES-DONVILLE LES BAINS-  
ST HILAIRE



02 33 58 18 92 - Avranches  
02 33 50 84 94 - Donville les Bains  
02 33 49 35 70 - St Hilaire du Harcouët



[www.ch-estran.fr](http://www.ch-estran.fr)

► L'hôpital de jour enfant est une structure de soins destinée à accueillir des enfants présentant des troubles invalidants, et entravant la scolarisation et/ou la sociabilisation nécessitant des soins spécifiques et soutenus.

Cette prise en soins se déroule généralement sur des demi-journées ou journées complètes, une ou plusieurs fois par semaine en alternance avec la scolarité de l'enfant.

Si besoin, nous pouvons être amenés à travailler conjointement avec des établissements médico-sociaux.

Le travail autour de l'enfant se fait en partenariat avec la famille, le milieu scolaire et le cas échéant les services sociaux.

### Une équipe pluridisciplinaire

- Médecin
- Cadre de santé
- Infirmiers/puéricultrice
- Éducateurs
- Psychomotricien
- Ergothérapeute
- Psychologue
- Enseignant spécialisé (Avranches)
- Orthophoniste
- Assistante sociale
- Agent de service hospitalier
- Secrétaire

## La prise en soins

L'hôpital de jour accueille des enfants de 3 ans à 10 ans.

La prise en soins débute par une période d'observation de 4 à 8 semaines au sein de l'hôpital de jour, à travers différentes activités proposées pour découvrir l'enfant adressé.

Après cette période d'observation, un entretien avec le professionnel référent et le médecin sera proposé pour élaborer ensemble un projet personnalisé de soins (PPS). Il vise à améliorer le développement de l'enfant sur différents aspects (cognitif, sensoriel, relationnel, émotionnel, corporel, langagier et social).

Avec ce PPS, l'enfant pourra bénéficier sur des temps séquentiels, d'une prise(s) en soins individuelle(s) ou en groupe, avec possibilité de repas thérapeutiques et de suivis spécifiques (psychothérapie, psychomotricité, orthophonie).

Les transports sont assurés par les familles ou les compagnies de taxis (sur prescription médicale).

## Les modalités d'admission

La demande de prise en soins émane uniquement des parents et /ou de(s) représentant(s) légal (aux) de l'enfant.

L'autorisation de soin signée des deux parents et/ou des représentants légaux sera systématiquement demandée avant le début des soins.

L'orientation vers l'HDJEA pourra être recommandée par le médecin référent des structures suivantes :

- CMPEA (Centre-Médico-Psychologique Enfant et Adolescent)
- CAMSP (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce)
- Médecin traitant
- CMPP (Centre Médico-Psycho-Pédagogique)
- PMI (Protection Maternelle Infantile)
- Médecins scolaires
- Autres structures médico-sociales

et sera validée au cours d'une consultation avec le médecin référent de l'hôpital de jour en présence des parents et de l'enfant.

## Les modalités de sortie

En accord avec le médecin référent et l'équipe pluridisciplinaire, un bilan sera réalisé avec la famille et/ou le représentant légal en vue de l'arrêt de la prise en soins et de l'organisation du relais.